Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213500416-20260128-DCM20260126_2-DE

Commune de BRIE
22 rue de Bretagne
35150 BRIE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille vingt-six, **le 26 janvier 2026 à 20h00,** le Conseil Municipal, proclamé élu à la suite des élections municipales du 25/05/2020, régulièrement convoqué le 21 janvier 2026 par Monsieur Bruno PELLETIER, Maire, s'est réuni à la Mairie, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

Présents : Bruno PELLETIER, Michelle RIET, Patrick ROBERT, Christine GANTELET, Philippe DENIS, Gérard RIGAUDEAU, Maryline BRULÉ, Damien DERSOIR, Michèle BORDELET, Aline PERRIN, Coralie JAEG, Yoann ROBIEU

Excusés : Océane LEGAY donne pouvoir à Michelle RIET, Dominique BRISARD donne pouvoir à Damien DERSOIR

Absente : Mélanie VINEZ

Secrétaire de séance : Yoann ROBIEU

Le compte-rendu du Conseil municipal du 15 décembre 2025 est validé à l'unanimité.

2.Proposition de projets d'aménagement dans le cadre du programme 2026 des amendes de police

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les opérations d'aménagement en faveur de la sécurité routière qui seront retenues par le Conseil Départemental dans le cadre de la répartition des recettes des amendes de police 2025 sur 2026.

Monsieur le Maire propose le projet d'aménagement suivant visant principalement à sécuriser le bourg et à faire ralentir la vitesse des usagers :

Localisation des travaux (n° des voies, lieu-dit)	Nature des travaux	Objectifs d'amélioration de la sécurité routière	Dépenses Hors Taxes (en euros)
Agglomération de Brie	2.Plan de circulation associé à l'ensemble de l'agglomération	Sécurisation de la circulation en agglomération	24.587,50 €
TOTAL			24.587,50 €

Résultat Total des opérations de subvention amende de police 2026 : 24.587,50.€ HT.

- **Décisions :**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (14 votes pour,0 vote contre,0 abstention) :

-DECIDE de réaliser le projet d'étude d'aménagement exposé ci-dessus,

-PRECISE que la somme sera inscrite au budget primitif 2026 en dépense d'investissement,

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213500416-20260128-DCM20260126_2-DE

-SOLLICITE l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police dotation 2025 sur le programme 2026 auprès du département d'Ille-et-Vilaine à cet effet.

Pour extrait certifié conforme au registre

Le Maire,
Bruno PELLETIER

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le :
- la réception en Préfecture le :
- la publication le :
Le Maire, Bruno PELLETIER



